

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 05/2023 du 06 février 2023

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE SERVICES AVEC TBI POUR LA LOCATION D'ORDINATEURS POUR DEUX ADJOINTS AU MAIRE
PASSATION D'UN AVENANT AVEC TBI POUR LES ANTIVIRUS, LA MAINTENANCE ET UNE ADRESSE MAIL PROFESSIONNELLE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 11 du 13 juillet 2020 (rubrique N° 4) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu la nécessité d'avoir recours à un poste informatique fixe pour le poste du 3^{ème} Adjoint au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2023 décidant de créer un 4^{ème} poste d'Adjoint au Maire et la nécessité de doter cet Elu d'un poste informatique et d'une adresse mail professionnelle afin de respecter la réglementation du RGPD,

Vu la proposition financière de la Société TBI de Ploërmel,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune (www.mohon.fr) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1^{er} juillet 2022,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé avec effet au 03 février 2023, un marché de services avec TBI de PLOERMEL pour :

- un contrat de location de deux postes informatiques pour deux Adjointes au Maire comme suit :

* Adjoint 3 : ordinateur TERRA PC BUSINESS 4000 SILENT équipé d'un écran 21.5 pouces, d'un clavier, d'une souris, d'une unité centrale et d'un onduleur commun aux deux postes.

* Adjoint 4 : ordinateur TERRA PC BUSINESS 4000 SILENT équipé d'un écran 21.5 pouces, d'un clavier, d'une souris, d'une unité centrale.

Article 2 : La durée de la location est de 36 mois pour un montant mensuel de 63 euros HT.

Article 3 : Il est également passé des avenants aux marchés de services en cours comme suit :

- * ajout de 2 antivirus au prix mensuel de 8 euros HT
- * le contrat de maintenance passe à un forfait mensuel de 130 euros HT
- * une adresse mail professionnelle au prix mensuel de 5 euros HT.

Article 4 : la présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet www.mohon.fr Date de mise en ligne : 07 février 2023

Fait à Mohon le 06 février 2023

Le Maire,

Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance